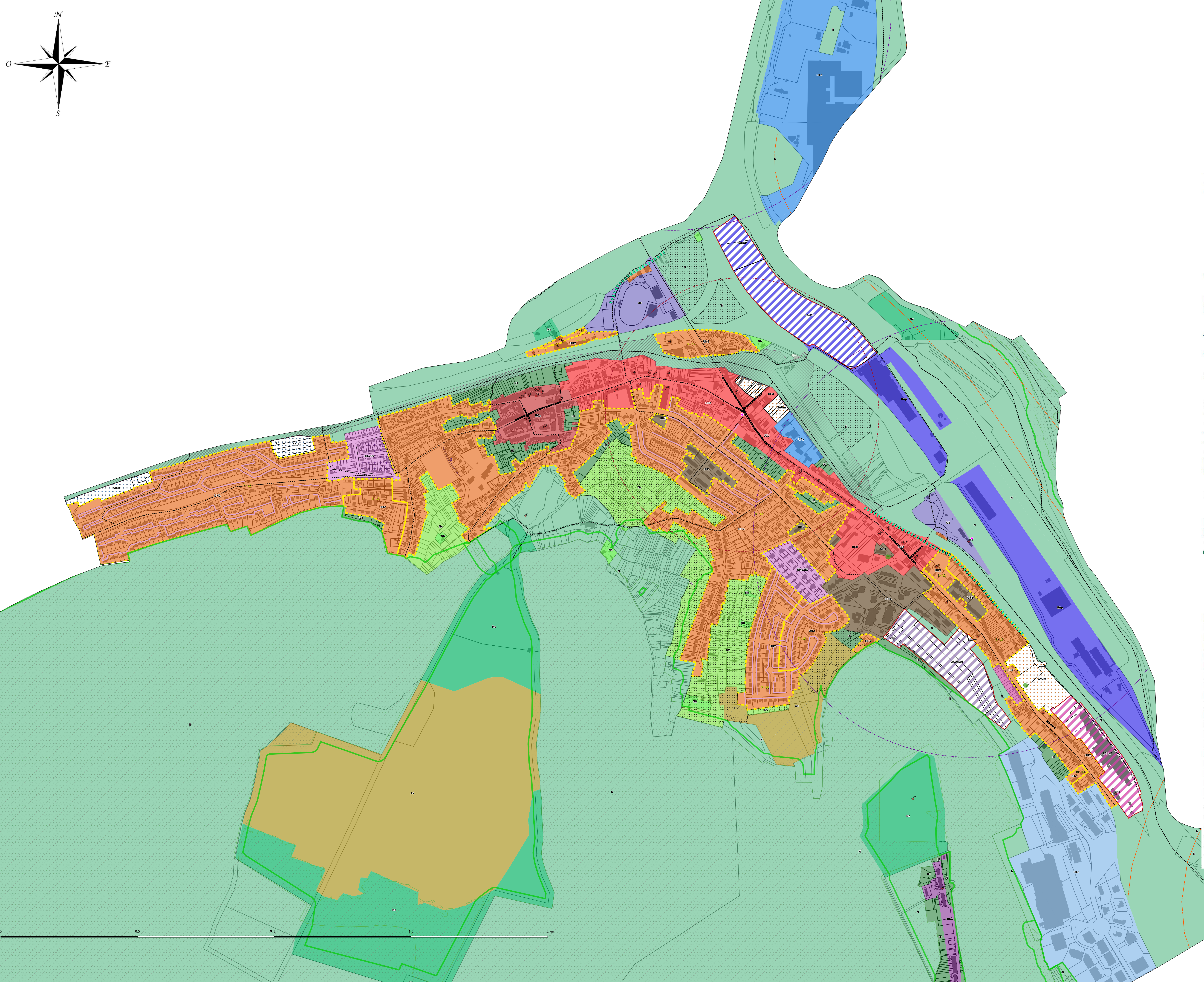




5.2.2. Plan de zonage détaillé par commune

Frouard
Secteur urbanisé

Légende

Habillage

Limite parcellaire

Bâti

Trame Verte et Bleue

Ripisylve

Ripisylve rive droite

Ripisylve rive gauche

Espace Boisé Classé

Réservoir de biodiversité : forêt

Réservoir de biodiversité : verger

Réservoir de biodiversité : prairie

Lisière des réservoirs de biodiversité forestiers protégés

Verger ou jardin

Arbre remarquable

Alignements-arbres

Parc ou jardin en milieu urbain (relais de biodiversité)

Haie ou bosquet remarquable

Surface en eau remarquable

Éléments remarquables du paysage

Façade sur rue repérée

Bâti remarquable

Mur remarquable

Point de vue remarquable

Ensemble architectural et paysager remarquable

Règles d'implantation et de construction

Bande d'implantation

Ligne d'implantation des constructions L1

Ligne d'implantation des constructions L2

Bande de constructibilité limitée le long des grands axes routiers

Implantation au dessus du niveau de la voie publique

Linéaire commercial

Secteur d'emprise au sol maximale différenciée

Secteur de hauteur maximale différenciée en UH2 (hauteur de façade - hauteur totale)

Station de mobilité

Plateforme sud à l'avant du bâtiment de l'ancien sanatorium

Autres prescriptions

Emplacement Réserve

Périmètre d'OAP

Liaison pour modes actifs

Bord à eau urbain à valoriser

Disque de valorisation des axes de transport

500 mètres (bus)

800 mètres (gare/halte ferroviaire)

Zones

UAa

UAc

UAd

UAp

UCa

UCd

UE

UH1

UH2

UH2s

UH3

UHm

UHo1

UHo2

UHo3

UHo3SJ

UHo3D

UHo4

UJ

1AUaC

1AUaD

1AUe

1AUhS1

1AUh2

1AUh3

1AUaP

1AUaA

1AUhS2

1AUhCP

1AUdE

1AUhCH

1AUaF

2AUm

2AUa

2AUd

2AUh

2AUe

A

Am

Ap

As

N

Na

Ne

Nh

Nhm

Np

Nv

Ns

NI